

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-732

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par **l'entreprise ELITEL** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **dans le cadre de travaux qui auront lieu 12 Rue du Genas Duhomme au cinéma de Bayeux,**

CONSIDERANT que ces travaux seront de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit **le jeudi 10 septembre 2026 entre 08h00 et 17h00 :**

- Rue Genas Duhomme au droit du n°12 (place de livraison)

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **ELITEL**

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le quatre septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
JEAN LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté.

